

L'Etat dresse un premier bilan des violences domestiques et renforce son action

Premier rapport cantonal sur les violences domestiques 2015-2020

Département des infrastructures et des ressources humaines Nuria Gorrite, cheffe du DIRH Maribel Rodriguez, cheffe du BEFH 28 mai 2021



La violence domestique, un phénomène ancré dans notre société

- Une personne meurt toutes les deux semaines des conséquences de la violence domestique en Suisse
 - 25 victimes d'homicide par an
 - 1 tentative d'homicide par semaine
- Un tiers des homicides sont perpétrés dans la sphère domestique
- Les femmes sont près de quatre fois plus souvent victimes d'homicide ou de tentative d'homicide que les hommes (OFS, 2018)



Une politique publique pour lutter contre la violence domestique

2011: plan stratégique de lutte contre la violence domestique

2015: Qui frappe part!

2018: Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique - LOVD

Mesures de protection pour les victimes

Mesures d'intervention auprès des auteur-e-s

Renforcement du recours à l'expulsion

Encouragement de l'auteur-e à une prise en charge

Harmonisation du traitement des affaires par un-e procureur-e de référence

Soutien aux victimes à domicile

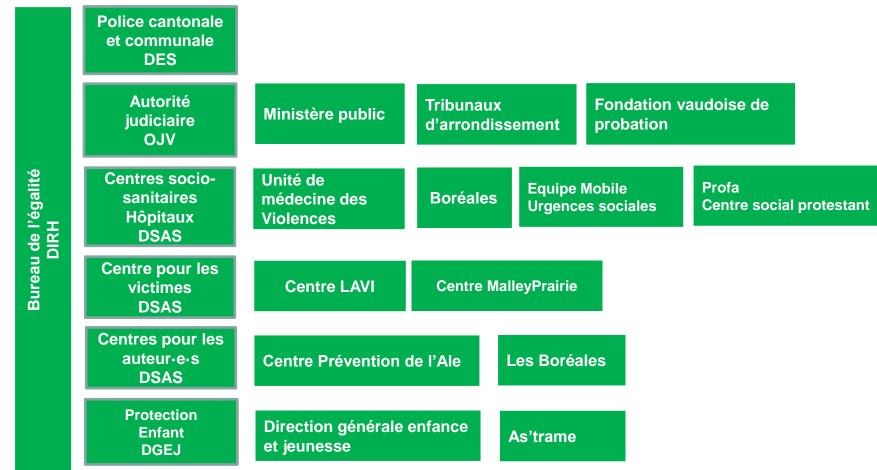
Obligation pour l'auteur-e expulsé-e de se rendre à au moins un entretien socio-éducatif

Gestion coordonnée des menaces à haut risque



Une politique publique pour lutter contre la violence domestique

Un large réseau d'intervention à disposition des victimes et des auteur-e-s





Une politique publique pour lutter contre la violence domestique Un organe de coordination pour piloter et parfaire le dispositif

Le Bureau de l'égalité est chargé du registre des événements centralisé et anonyme

Transmission de données des institutions du réseau, données révisées et élargie en 2018 relativement aux exigence de la LOVD (article 15)

Vue d'ensemble des situations

- Apprécier l'évolution de la problématique
- Piloter les actions, planifier, mettre en œuvre et anticiper les ajustements pour répondre au besoin de prise en charge, au besoin de détection des situations et de prévention
- Faire connaître les prestations



Lorsque la victime appelle la police...

Intervention de police au domicile



L'auteur-e est expulsé-e

L'auteur-e n'est pas expulsé-e

Informations et conseils pour la victime et l'auteur-e Qui frappe part!



LA VIOLENCE DANS LE COUPLE TOLEREE!

La loi protège toute personne victime de violence dans le couple quel que soit le lien unissant l'auteure et la victime

QUELLE AIDE PEUT RECEVOIR LA VICTIME DE VIOLENCE?

Si la victime a eccepté que ses coordonnées soient transmise elle sera contactée par le Centre LAVI (voir carte d'urgence). La victime peut également contacter le Centre LAVI de se propre initiative. Une consultation gratuire lui sera proposée.

Si la victime souhaite rester à domicile après l'expulsion de l'auteur-e, la police lui propose d'appeler PEMUS (voir carte d'urgence) afin d'obtenir une assistance d'urgence.

La victime peut également prendre contact avec le Centre d'accueil MalleyPrairie ou y aller spontanement, de jour comme de nuit (voir carte d'urgence). Le Centre MalleyPrairie propose

QUELLE AIDE PEUT RECEVOIR L'AUTEUR-E DE VIOLENCE?

prend contact d'office avec la personne expulsée afin de convenir d'au minimum un entretien socio-éducatif obligatoire gratuit permettant à celle-ci d'évaluer sa situation et les conséquences

L'auteur-e expulsé-e peut aussi recevoir l'aide de l'EMUS, notamment en vue de trouver un hébergement d'urgence.

L'auteure de violence peut également contacter le CPAle de se propre initiative afin de bénéficier d'un entretien de conseils et d'orientation gretuit. Le CPAIe propose des programmes visant à gérer ses émotions afin de diminuer la violence.

CARTE D'URGENCE Police | Pour Toute situation d'urgence 24H/24 117 ou 112 Urgences médicales | 24H/24 Équipe Mobile d'Urgences Sociales (EMUS) | 24H/24 0848 133 133 AIDE AUX VICTIMES Centre d'acqueil MalleyPrairie Lécours et REFUGE 24H 021 620 76 76 - info@malleyprairie.ch Centre LAVI | AIDE AUX VICTIMES Rue du Grand-Pont 2 bis - 1003 Lausanne 021 631 03 00 Rue de la Plaine 2 - 1400 Yverdon-les-Bains 021 631 03 08 Rue du Molage 36 - 1860 Aigle CONSEILS POUR AUTEUR-E-S DE VIOLENCE Centre Prévention de l'Ale (CPAIe) PERMIS DE SÉJOUR La Fraternité du CSP | questions sur le PERMIS de séjour Place M.-L. Arlaud 2 - 1003 Lausanne 021 213 03 53 - frat@csp-vd.ch



Lorsque la victime appelle la police...

Intervention de police au domicile

L'auteur-e est expulsé-e

Travail sur les effets de la

Recherche de solutions

violence

Etc.

victime auteur-e Soutien immédiat à domicile Soutien dans les jours qui suivent l'expulsion Équipe mobile d'urgence social **Consultation LAVI Protection** Reconnaissance du statut de Entretien Soutien victime socio-éducatif Information Accompagnement juridique obligatoire Orientation Base volontaire Etc. consultation à domicile CMP Soutien psycho-social

Audience de validation de l'expulsion pour la victime et l'auteur-e dans les 14 jours





Lorsque la victime appelle la police...

Intervention de police au domicile

L'auteur-e n'est pas expulsé-e



URGENCE

Police | POUR TOUTE SITUATION D'URGENCE 24H/24 117 ou 112

Urgences médicales | 24H/24

Équipe Mobile d'Urgences Sociales (EMUS) | 2

AIDE AUX VICTIMES

Centre d'accueil MalleyPrairie | ÉCOUTE ET REFUGE 24H/24 Chemin de la Prairie 34 - 1007 Lausanne

021 620 76 76 - info@malleyprairie.ch

Centre LAVI | AIDE AUX VICTIMES

Rue du Grand-Pont 2 bis - 1003 Lausanne

Rue de la Plaine 2 - 1400 Yverdon-les-Bains 021 631 03 08

Rue du Molage 36 - 1860 Aigle 021 631 03 04

CONSEILS POUR AUTEUR-E-S DE VIOLENCE

Centre Prévention de l'Ale (CPAle) Rue de l'Ale 30 - 1003 Lausanne

021 321 24 00 - info@prevention-ale.ch

PERMIS DE SÉJOUR

La Fraternité du CSP | QUESTIONS SUR LE PERMIS DE SÉJOUR Place M.-L. Arlaud 2 - 1003 Lausanne 021 213 03 53 - frat@csp-vd.ch

Auteur-e

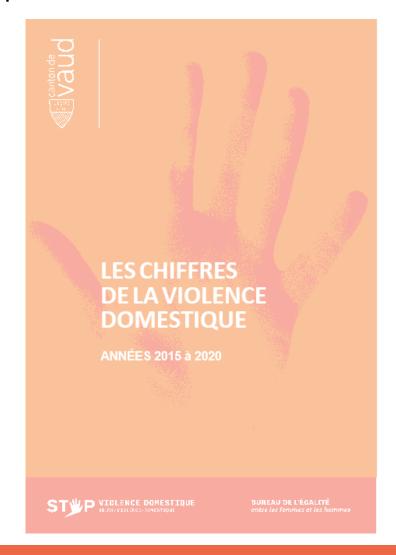
Base volontaire

Entretien socioéducatif volontaire sur une base volontaire



Les chiffres vaudois de la violence domestique

Premier rapport cantonal, 2015-2020

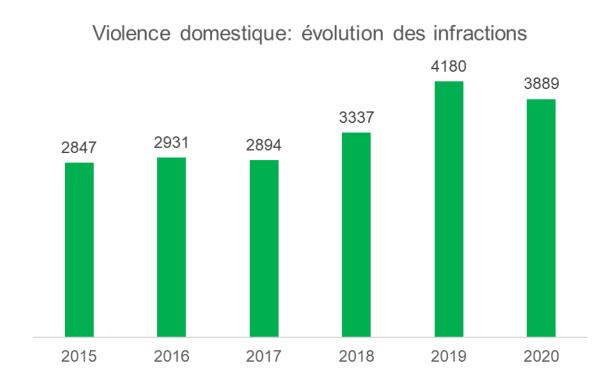




Les violences domestiques représentent un enjeu majeur de société

 Près de 50% des infractions de violence relèvent de la violence domestique en moyenne

 Le nombre des infractions liées à la violence domestique augmente depuis 2015 (hausse des voies de faits, des menaces et des injures)





Les victimes sont majoritairement des femmes

Les violences surviennent le plus souvent dans le cadre d'une relation de couple actuelle ou passée.

Dans ce cadre,

Les victimes sont majoritairement des femmes

Plus de 70% des personnes lésées

Plus souvent victimes de violences graves : de 2016 à 2020,10 homicides ont été commis dans le cadre d'une relation de couple, dont 9 femmes et 1 homme victime

Les auteurs sont majoritairement des hommes

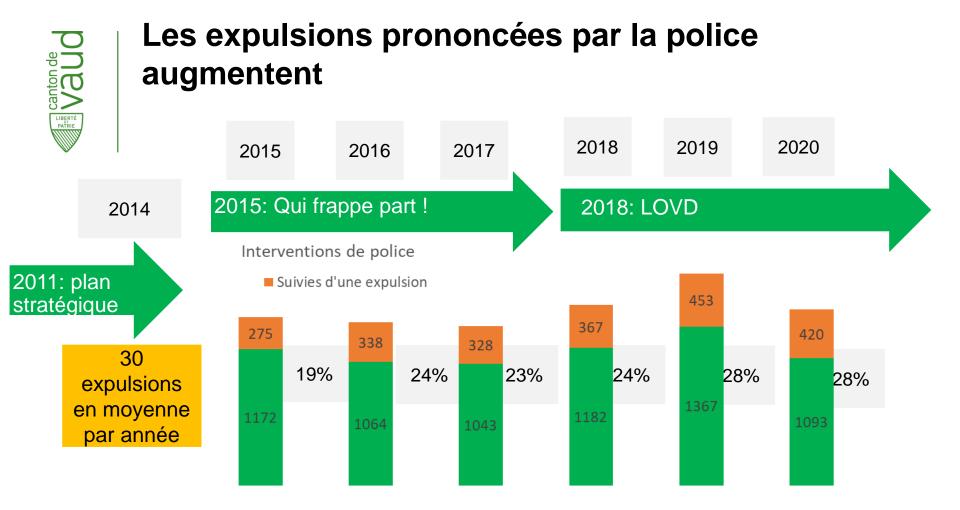
Plus de 70% des prévenus



Les interventions de police pour violence domestique ne diminuent pas

Le nombre d'interventions de police ne diminue pas :

- \rightarrow 1517 interventions en moyenne par an
- 4 interventions de police par jour en moyenne



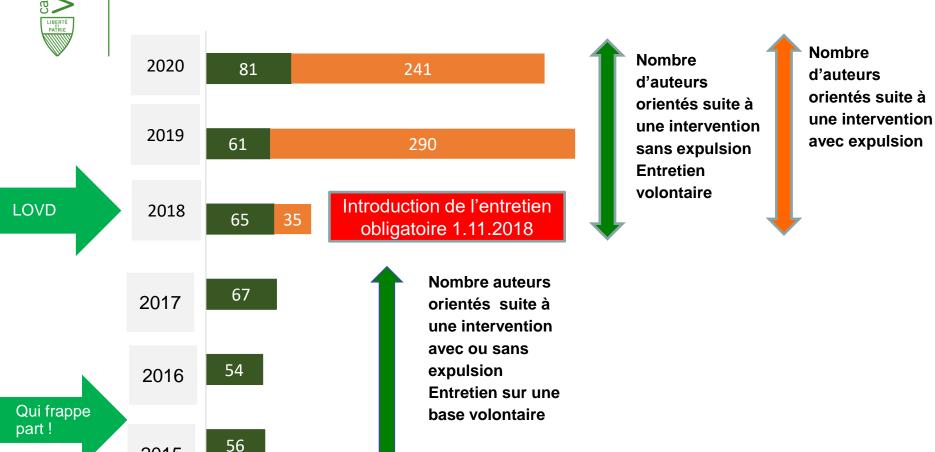
Le nombre d'expulsions et leur pourcentage relativement aux interventions de police augmente (24% d'expulsions en moyenne relativement aux interventions de police)

La quasi-totalité des expulsions sont confirmées par les tribunaux d'arrondissement





Nette augmentation du nombre d'auteurs rencontrés suite à l'entrée en vigueur de la LOVD



2015



L'expulsion permet d'offrir un soutien aux victimes

- Après l'expulsion, en 2020,
 - Un soutien médico-social immédiat a été offert à 260 victimes par l'EMUS
 - 145 victimes ont bénéficié d'un accompagnement par le Centre Malley-Prairie
- En moyenne, plus de 70% des demandes de soutien médico-social et d'accompagnement au CMP donnent lieu à un entretien

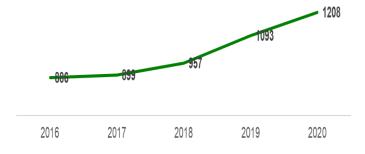


Indépendamment des expulsions, un dispositif de plus en plus sollicité par les victimes

En 2019 et 2020, en moyenne:

- 1232 victimes ont recours aux entretiens ambulatoires proposés par le Centre MalleyPrairie (CMP)
- 143 femmes hébergées au CMP
- 350 consultations médico-légale à l'Unité de médecine des violences (UMV)

- 1151 consultations LAVI (1093 en 2019, 1208 en 2020)
 - → Amélioration de l'accès aux prestations grâce au renforcement de l'information et de la sensibilisation





Un nombre important d'enfants exposés à la violence dans le couple parental



Une attention particulière aux enfants exposés à la violence dans le couple parental doit être maintenue

- Plus de 60% des demandes reçues pour une prestation à domicile suite à une expulsion concernent des couples avec enfants
- Le CMP a hébergé plus de 140 enfants avec leur mère
- La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) recense plus de 550 signalements pour des situations de violence dans le couple.

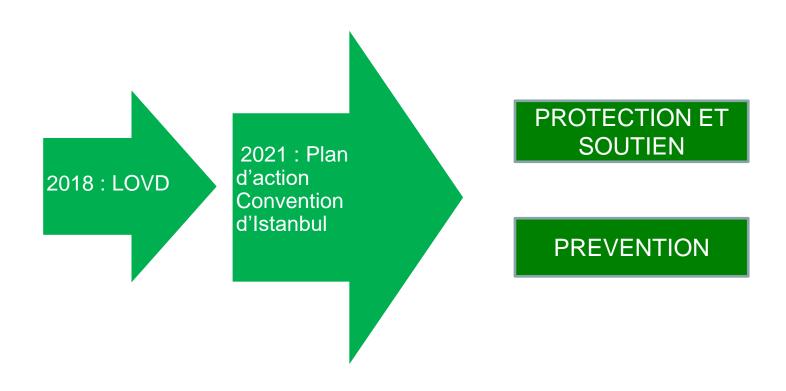


Un dispositif qui permet d'améliorer la prise en charge des auteur-e-s et des victimes

- Un plus grand nombre d'auteur-e-s de violence éloigné-e-s de la victime
- Un plus grand nombre d'auteur-e-s pris-e-s en charge depuis l'entrée en vigueur de la LOVD
- Un dispositif de prise en charge utilisé par les victimes qui restent à domicile suite à une expulsion



Un plan d'action pour renforcer la lutte contre les violences domestiques





Renforcer la protection des victimes

 Améliorer l'information aux victimes sur les offres de soutien relatives à toutes les formes de violence









- S'assurer de l'adéquation de l'offre en matière de soutien généraux et spécialisés pour les victimes
- Evaluation et coordination continue du dispositif par le Bureau de l'égalité afin de le renforcer en fonction des réalités du terrain





Renforcer la prévention (1/2)

- Informer et sensibiliser au travers de différents relais pour toucher un large public
- Promouvoir la formation auprès des professionnel·le·s et améliorer les outils en termes de détection

















Renforcer la prévention (2/2)

Promouvoir l'égalité à l'école



4 brochures s'adressant à l'ensemble de la scolarité obligatoire

 Prévenir la violence domestique en amont



Exposition plus fort que la violence 21 septembre au 24 octobre Morges

- Eviter que les attitudes et les gestes violents ne s'ancrent dans les comportements et compromettent les relations amoureuses adultes
- Interrompre la reproduction trans-générationnelle des comportements violents



Programme de prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes.

« Sortir Ensemble Et Se Respecter »



Pour en finir avec la violence domestique, construire une société égalitaire

- → La violence domestique, conséquence des inégalités entre les femmes et les hommes
- → Pour la prévenir, construire une société égalitaire
 - → Lutter contre les discriminations
 - → Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes
 - → Agir en amont contre toute violence, symbolique ou physique
 - → Avoir conscience des stéréotypes de genre
 - → Identifier les comportements abusifs